

PREMILHAT

INFOS

NUMERO 48 AVRIL 2025

SUPPLEMENT D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA COMMUNE DE PREMILHAT



EDITO

Consacrer ce 48ème Prémilhat Info à la gestion financière de notre commune est un véritable défi ; les finances n'ont jamais passionné les foules ! Pourtant, tous les ans, l'exercice est le même. Les premiers mois sont consacrés à la clôture des comptes financiers de l'année précédente et à la réalisation, suivi du vote, du budget de l'année.

Le challenge consiste à équilibrer le budget de fonctionnement en dégagant des résultats pour financer les investissements. Mais ce défi se complique d'année en année. Les dotations de l'état fondent comme neige au soleil. Malgré l'augmentation de la population prémilhatoise, ces dotations ont diminué de plusieurs milliers d'euros au cours des dix dernières années. Côté dépenses, de nouvelles charges obligatoires sur le personnel, nous sont imposées. À échéance de 4 ans, c'est plus de 40 000 € supplémentaires à supporter.

Pourtant, nous ne ménages pas nos efforts pour réduire les charges : renégociation des contrats d'assurance, de l'ensemble des frais de communications et contrats de locations, analyse des dépenses d'énergie et actions pour les réduire, etc... Globalement ces efforts correspondent à un gain annuel de plus de 15 000 €. Côté investissements, une part de ceux-ci a été orientée à la réduction de nos dépenses énergétiques comme à l'accueil périscolaire en 2024 ou à l'école en 2025.

Nos charges de personnel légèrement supérieures aux moyennes de référence nous conduisent à ne pas remplacer systématiquement les départs, tout en nous efforçant de continuer à offrir les mêmes services : soutien aux structures associatives, accueil et restauration des enfants et tout-petits, entretien de la commune, sans oublier les services administratifs.

Mais pour dégager des financements afin de poursuivre le développement de la commune et compenser l'inflation de ces dernières années, le conseil municipal a dû prendre une décision difficile : augmenter les taux d'imposition. Nous avons souhaité cette augmentation faible. Prémilhat garde ainsi son classement sur le podium des communes les moins chères de l'agglomération.

Je vous invite à découvrir plus en détail les points abordés dans les pages suivantes et vous souhaite une excellente lecture de ce Prémilhat Info.

Thierry ROUGERON
Adjoint en charge des finances

Réouverture de la boulangerie

Après bien des péripéties la boulangerie de Prémilhat va ouvrir à nouveau dans les prochains jours. Ce fut un parcours du combattant pour la municipalité qui a mis tout en œuvre pour trouver une solution. Après 3 mois d'attente liée au règlement judiciaire suite à la fermeture début juin 2024, le conseil municipal a délibéré le 8 octobre 2024 pour racheter le matériel du fonds de commerce. Finalement la commune n'a été propriétaire de ce matériel que mi-janvier 2025 et elle a récupéré les clefs de la boulangerie seulement mi-février !

Aujourd'hui la commune est propriétaire des murs et du matériel. Elle loue l'ensemble à Frédéric et Valérie PERCHAT qui attendent les dernières autorisations pour pouvoir débiter leur activité.

Frédéric et Valérie PERCHAT veulent fabriquer différents pains artisanaux et notamment du pain au levain.

Ils proposeront également de nombreux produits : croissants, pains au chocolat et aux raisins, chaussons aux pommes, brioches, pizzas, fougasses, pompes aux grattons, pâtés à la viande, pâtés aux pommes de terre, quiches-lorraines, sandwich...

Cette réouverture de la boulangerie de Prémilhat est une excellente nouvelle et nous demandons aux Prémilhatois de réserver le meilleur accueil à ces nouveaux artisans boulangers en leur réservant leurs afin que ce commerce de proximité puisse perdurer.



>> FINANCES

Impôts fonciers : les valeurs communales pour 2025

Le Conseil municipal du 25 mars dernier a fixé les valeurs des taxes communales : Taxe Habitation (TH) pour les résidences secondaires, Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et non Bâti (TFNB). Ces taux sont en légère augmentation pour prendre en compte les baisses de recettes permanentes et l'augmentation des charges déjà subies et celles programmées sur les années à venir :

- L'évolution de l'inflation sur les dernières années, impactant nos achats (énergie, alimentation, etc..),
- La baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, malgré l'augmentation de la population (- 12 000 € depuis 2020),
- L'augmentation des charges sociales employeur (retraite obligatoire) pour le personnel : 4% en 2025 (+18 000 €), +3% en 2026, +3% en 2027, +3% en 2028,
- La (probable) réduction du remboursement de la TVA sur les investissements (initialement prévue pour 2025, cette baisse ne sera pas appliquée cette année),
- Les dépenses exceptionnelles comme la participation au financement du TEPSCAN,

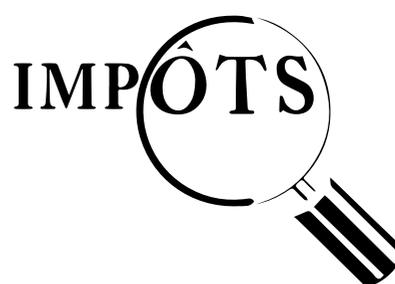
Des économies ont été recherchées dans tous les secteurs (énergie, téléphonie, contrats d'assurance, de maintenance...). Un départ à la retraite n'a pas été remplacé aux services techniques.

Malgré tous ces efforts, il est nécessaire d'augmenter les recettes pour :

- Maintenir tous les services à la population,
- Créer de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des habitants, comme la micro-crèche et la maison médicale,
- Garder une épargne nette positive,
- Maintenir le soutien aux associations.

Taux communaux de Prémilhat en 2025

Taxe...	2019...2024	2025
Habitation (TH)	8,20%	9,22%
Foncier Bâti (TFB)	37,84%	38,84%
F. Non Bâti (TFNB)	36,54%	37,51%



Comment va évoluer la Taxe sur le Bâti Foncier en 2025 par rapport à 2024 ?

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) - Simulation sur une base 2024 de 1000 € de TFB						
	base locative	Taux Communal	Taux MONCO	Taxes spéciales	Taxe ordure ménagère	total TFB
2024	2046	37,84%	2,86%	0,17%	8,01%	1 000 €
		774 €	59 €	3 €	164 €	
2025	2081	38,84%	2,86%	0,17%	8,84% *	1 056 €
		808 €	60 €	4 €	184 €	

Si, en 2024, un contribuable payait **1 000 €** de TFB, il paiera environ **1 056 €** en 2025.

Cette augmentation de 56 € se répartit selon les modalités suivantes :

- **18 €** en raison de l'augmentation de 1,7% des bases locatives, décidée par l'état (inflation)
- **21 €** en raison du nouveau taux communal de TFB (+1%)
- **17 €** en raison de la variation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

* A noter que la commune de Prémilhat a choisi de passer à un ramassage toutes les deux semaines au lieu de toutes les semaines, ce qui a permis de limiter le taux à 8,84% au lieu de 9,51%, soit une économie, dans l'exemple, de 14 €.

Taux de TFB en 2024

DESERTINES	43,07 %
DOMERAT	46,09 %
LAMAIDS	30,65 %
LAVAUT-STE-ANNE	41,73 %
LIGNEROLLES	40,64 %
MARCILLAT-EN-C.	39,37 %
MONTLUCON	52,77 %
QUINSSAINES	42,62 %
SAINT-VICTOR	33,04 %
TEILLET-ARGENTY	39,70 %
VILLETBRET	42,00 %

>> TRAVAUX

Sur 2024 et 2025, la commune de Prémilhat a validé des projets de travaux de voirie avec une participation du Conseil départemental de l'Allier pour l'ensemble des projets et d'EN-EDIS uniquement pour la route du Château de Fontbouillant.

Ces travaux ont été réalisés en début d'année 2025 avec le prolongement de l'Allée de la Croix du Chez pour les nouvelles habitations, la réfection de la route du Château de Fontbouillant pour partie et la fin de l'aménagement du trottoir du Petit Moulin.

Par ailleurs la commune a poursuivi l'important chantier de la maison médicale qui devrait être opérationnelle en septembre 2025.



maison médicale



route du Château de Fontbouillant



>> VIE MUNICIPALE

Réunion Publique à Prémilhat autour du Projet éolien "Les Ailes de Coursage"

Mercredi 16 avril, la municipalité de Prémilhat a organisé, à la salle des fêtes, une réunion publique consacrée au projet d'installation d'éoliennes baptisé "Les Ailes de Coursage" et situées sur les communes de Prémilhat et de Teillet-Argenty.

Près de 200 personnes étaient présentes.

La société ABO Energy a exposé les grandes lignes de son projet : implantation, bénéfices attendus, mesures d'intégration paysagère et retombées économiques pour les collectivités.



Bernard Pozzoli, maire de Prémilhat, a ensuite fait l'historique des initiatives sur les énergies renouvelables :

- Adoption d'un schéma de développement des énergies renouvelables par Montluçon Communauté en septembre 2022 avec uniquement 2 zones photovoltaïques pour Prémilhat et pas de projet éolien
- Déclaration préalable de la société ABO Energy pour installation d'un mât de mesure en mars 2024
- Arrêté de refus du Maire en avril 2024
- Demande de l'Etat de retirer cet arrêté car illégal selon le PLU en vigueur, en mai 2024
- Installation d'un mât de mesure en septembre 2024

Le Maire de Prémilhat a aussi précisé que le conseil municipal avait émis un avis défavorable sur ce projet car le secteur est déjà largement pourvu en éoliennes et panneaux photovoltaïques et que la zone concernée est l'une des plus belles zones naturelles et de promenade de la commune.

Les maires de Teillet-Argenty et de Quinssaines ont exprimé la même position.

La réunion a duré plus de 2 heures et rapidement, les échanges se sont centrés sur les inquiétudes des riverains : impacts visuels et sonores, effets sur la biodiversité, dépréciation immobilière et saturation du paysage rural.

ABO Energy a promis d'approfondir les études d'impact et de maintenir un dialogue ouvert avec les habitants. Les habitants étaient satisfaits d'avoir pu exprimer leurs points de vue mais beaucoup avaient le sentiment de ne pas être pris en considération par le porteur du projet.

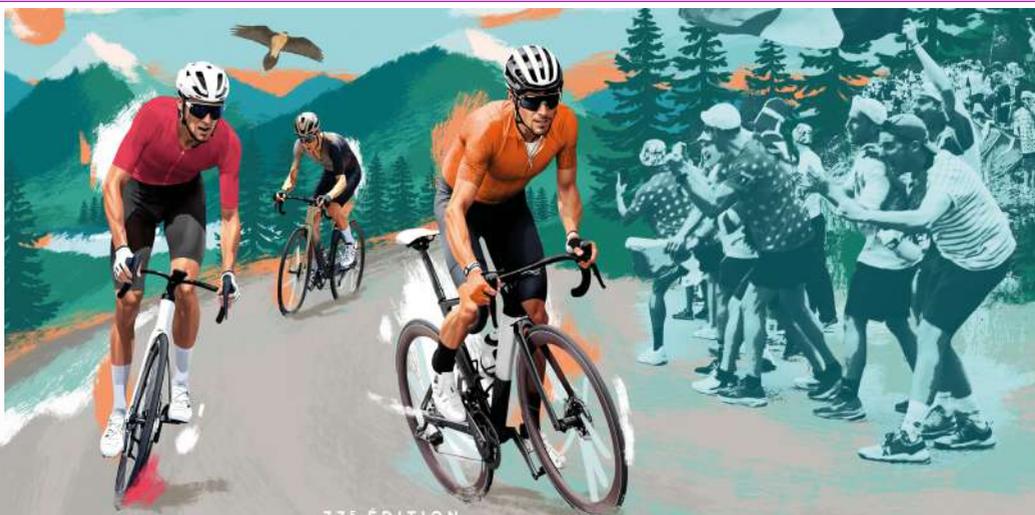
Le Maire de Prémilhat a conclu la réunion en précisant qu'une délibération serait prise lors du prochain conseil municipal pour s'opposer au projet. Un rendez-vous sera aussi demandé avec le Préfet de l'Allier.

>> SPORTS

Critérium du Dauphiné

Le grand départ de l'édition 2025 du Critérium du Dauphiné cycliste a lieu sur l'agglomération montluçonnaise le week-end de Pentecôte, le dimanche 8 et lundi 9 juin.

Tous les meilleurs coureurs cyclistes mondiaux seront présents pour une épreuve qui prépare les équipes pour le Tour de France.



77^e ÉDITION

Critérium du Dauphiné

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DU 8 AU 15 JUIN 2025

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4
DIMANCHE 8 JUIN	LUNDI 9 JUIN	MARDI 10 JUIN	MERCREDI 11 JUIN
▶ Domérat 03 ⊗ Montluçon 03	▶ Prémilhat 03 ⊗ Issoire 63	▶ Brioude 43 ⊗ Charantonnay 38	▶ Charmes-sur-Rhône 07 ⊗ Saint-Péray 07
ÉTAPE 5	ÉTAPE 6	ÉTAPE 7	ÉTAPE 8
JEUDI 12 JUIN	VENDREDI 13 JUIN	SAMEDI 14 JUIN	DIMANCHE 15 JUIN
▶ Saint-Priest 69 ⊗ Mâcon 71	▶ Valsérhône 01 ⊗ Combloux 74	▶ Grand-Aigueblanche 73 ⊗ Valmeinier 1800 73	▶ Val-d'Arc 73 ⊗ Val-Cenis - Plateau du Mont-Cenis 73

Dimanche 8 juin : 1ère étape Domérat - Montluçon avec un circuit final, passant par Prémilhat, à parcourir 2 fois. Entre 13h30 et 15h les coureurs arriveront de Coursage et passeront à Prémilhat par la rue de l'Eglise, la rue des Perches puis se dirigeront vers Ouches, Combebarre et le rond-point du Pont Vert. Ensuite, ils seront sur Montluçon et reviendront à Prémilhat par la rue Buffon, puis par le Pont Vert dans le sens contraire, suivi de la route de la Chaume Blanche, la route de Sault, la rue du Petit Moulin pour arriver à Montluçon Avenue Jean Nègre.

Dans les rues empruntées le stationnement sera interdit. La circulation pourra s'effectuer dans le sens de la course, sauf lors des 2 passages des coureurs où il sera interdit de sortir sur le circuit.

Lundi 9 juin : 2ème étape Prémilhat - Issoire

Le départ sera donné à 12 heures sur la route départementale à côté du grand parking de l'étang de Sault en direction du rond-point de Terre Neuve.

L'accès et le stationnement seront interdits dès 7 heures sauf pour les véhicules accrédités, entre le rond-point de Terre Neuve et la route de la Font Noire (vers le camping de l'étang de Sault).

Le long de la route départementale, après le pont en queue de l'étang, les bus des équipes seront stationnés. Les riverains ne pourront ni sortir ni entrer entre 9 h et 12h30. Avant 9h, ils pourront sortir et entrer par le rond-point de Terre-Neuve mais pas par le pont en queue de l'étang.

Accès au Village Départ :

Les spectateurs devront s'organiser pour venir à pied, à vélo ou en stationnant au niveau du village de Sault ou de la zone commerciale Auchan/Conforama...

Les coureurs pourront être approchés au niveau de leurs bus et au niveau du car podium où ils signeront la feuille de départ.

- Fête du pain par l'Amicale de Sault 18/05 Place St Blaise.
- EFS, Collecte de sang 21/05 à la salle des fêtes.
- Marché nocturne C'Party 24/05 Salle des fêtes + Parvis mairie.
- Brocante par l'Amicale Laïque 29/05 bourg.
- Fête du cochon par l'Amicale de Sault 15/06 Place St Blaise.
- Fête de la musique Mairie 21/06 stade de foot.
- Concert du Conservatoire Montluçon Communauté 01/07 à la Salle des fêtes.
- EFS, Collecte de sang 13/08 à la salle des fêtes.
- LSD Salon créations artisanales et marché du terroir 26-27-28/09 à la Salle des fêtes.

